

MARCHE PUBLIC de SERVICES

COMMUNE de CAVEIRAC
Place du Château – 30820 CAVEIRAC

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

ETUDE SANITAIRE, RESTAURATION ET AMENAGEMENT DU
CHÂTEAU DE CAVEIRAC

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES Valant Règlement de la Consultation

Date d'envoi à la publication :
Le 17 mars 2010
Date limite de réception des offres
Le 8 avril 2010 À 12H00

Ordonnateur : Monsieur le Maire de Caveirac

Comptable assignataire des paiements :
Monsieur Le Trésorier - Trésorerie de Nîmes Banlieue

1) Objet de la consultation :

Les stipulations du présent cahier des clauses particulières (C.C.P.) concernent :

L'étude sanitaire du Château de Caveirac permettant de déterminer les possibilités d'aménagement du deuxième étage du Château et la réfection des façades et toitures.

2) Décomposition de la consultation :

La commune de Caveirac est propriétaire du château de Caveirac, datant de la fin du XVII^e siècle, inscrit en totalité à l'inventaire des monuments historiques. Afin de préserver et valoriser ce monument, la ville de Caveirac désire mettre en œuvre une réhabilitation globale qui devra tenir compte de la réglementation du code du patrimoine et des recommandations de la Direction Régionale des Affaires Culturelle ainsi que du Service Départemental de l'Architecture.

Le Château est utilisé à des fins de services publics, ainsi que d'activités commerciales.

Le Château constituant l'élément le plus prestigieux et le plus important du patrimoine communal, il est nécessaire de réaliser les études objets de la présente consultation.

L'étude est composée de deux parties :

Pour la première partie il s'agit de réaliser une étude sanitaire globale portant sur tout le bâti concerné, la structure elle-même, le clos et le couvert (toitures, façades, fenêtres, murs, sols et porche). L'étude concernera également la solidité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables, la solidité des existants ainsi que la sécurité des personnes pour les établissements recevants du public et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

A partir de cette étude nous devons pouvoir déterminer s'il y a urgence d'intervenir sur des parties structurelles (murs, toitures, façades et porche) du château où si nous pouvons démarrer l'aménagement intérieur ainsi que les travaux de restauration des façades. Un rapport détaillé et chiffré sera remis à l'issue de l'étude en version papier et numérique (formats doc, docx, xls, xlsx, pdf).

La deuxième partie concerne une réflexion sur l'utilisation de la salle du balcon et l'escalier en pierre pour accéder au deuxième étage. Cet espace doit pouvoir être mieux relié à l'accueil de la Mairie et au deuxième étage.

La restauration de l'accueil de la Mairie (Aile Centrale jusqu'à la tour Nord Est au premier étage) devra prendre en compte le projet d'aménagement porté par la Commission Bâtiments Communaux (Cf. Pièces Jointes).

L'étude porte aussi sur l'aménagement du deuxième étage (aile centrale, tour Nord Est, aile Est). Il s'agit de proposer une restauration permettant de conserver l'espace originel (grands volumes, lieu de culte privé avec les

Tables de la Loi dans la tour Nord Est) ainsi que les cheminées. La reconstitution de la Tour Nord Est avec ses tuiles vernissées est à envisager. La réfection des façades avec un enduit peint en faux appareil et la possibilité d'y installer des éclairages et des illuminations festives.

Le deuxième étage doit pouvoir accueillir des activités telles que des séances du Conseil Municipal, des réunions internes à la Mairie, des conférences / expositions publiques, une salle d'archives et des bureaux.

L'agencement souhaité est le suivant :

* **la salle au dessus de la salle du Balcon** deviendrait une antichambre (salle d'attente avec banque et présentoirs).

* **la grande salle de l'aile centrale** doit pouvoir accueillir des activités de conférences et d'expositions, des réunions ainsi que le cas échéant les séances du Conseil Municipal.

* **la salle de la tour Nord Est** doit pouvoir accueillir des activités de conférences et d'exposition et des réunions.

* **la grande salle de l'aile Est côté place du château** doit pouvoir accueillir des archives et / ou des bureaux

* **les salles partant de la grande salle de l'aile Est allant à la tour Sud Est** doivent pouvoir accueillir des bureaux. (La salle de la Tour Sud Est côté parking Arènes doit conserver le potager XIX*).

Concernant la partie supérieure de la salle de réception (aile Est côté parking / arènes), il s'agit de recréer intégralement l'espace originel – grande salle de réception avec un plafond en voûte - à cheval sur le premier et le deuxième étage.

Il est nécessaire de réfléchir à la circulation des personnes au deuxième étage en prenant en compte les trois accès (l'escalier de l'aile centrale, l'ascenseur de l'aile Est, l'escalier de la tour Sud Est) ainsi que la destination des espaces. L'accès à l'aile Est devant être plus restreint de manière à conserver la confidentialité des activités du Service Public.

Le premier étage ainsi que le deuxième étage de l'aile Ouest du château, côté parc, ne sont pas concernés par l'étude. Seule la salle des fêtes et le couloir adjacent au rez-de-chaussée de l'aile Ouest doivent bénéficier d'une restauration qui permettra de maintenir des activités culturelles (cimaises pour les expositions, volets pour obtenir le noir) festives (problème d'acoustique).

A l'issu de l'étude le candidat devra remettre sous format papier et numérique (formats doc, docx, xls, xlsx, pdf) :

- 1) Un rapport détaillant l'étude demandée.
- 2) Un plan de l'existant
- 3) Un plan du projet
- 4) Un estimatif du coût des travaux à réaliser

3) Durée du marché :

Les missions s'étaleront au maximum sur 4 (quatre mois), elles démarreront à compter de la notification du marché.

4) Modalités de détermination du prix :

Les prix des prestations faisant l'objet du présent marché, sont des prix forfaitaires.

5) Mode de règlement du marché :

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique, soit un délai de règlement de trente cinq jours au 1^{er} janvier 2010 et 30 jours au 1^{er} juillet 2010.

Les règlements seront effectués sur présentation par le titulaire d'une facture précisant les prestations effectuées. Les factures afférentes au paiement pourront être présentées, après service fait, chaque fin de mois. Elles seront établies en 2 exemplaires et devront parvenir à l'adresse suivante :

Mairie de Caveirac – Place du Château – 30820 CAVEIRAC

6) Prix du marché

Les prix sont fermes et définitifs.

7) Avance :

Sans objet.

8) Présentation des offres :

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le site de la ville de Caveirac à l'adresse suivante : <http://www.mairie-caveirac.fr>

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

8.1 – Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- 1) L'attestation d'assurance mentionnée à l'article 11 ci-dessous.
- 2) L'attestation sur l'honneur que le candidat a satisfait à ses obligations déclaratives et de paiement en matières fiscale et sociale au 31 décembre de l'année précédent celle du lancement de la consultation.

3) Un projet de marché comprenant :

- l'acte d'engagement (A.E) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés dans entreprises ayant vocation à être titulaire du marché daté et signé.
- le cahier des clauses particulières (C.C.P) cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé.
- Une note explicative indiquant la méthodologie que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de l'étude, ainsi que sa façon d'appréhender les objectifs. (Ce document comprendra toutes justifications et observations utiles).
- Le devis descriptif.
- Le certificat remis lors de la visite du site.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours maximum.

9) Jugement des offres :

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux du Code des Marchés publics. Les critères retenus pour le jugement des offres seront, par ordre d'importance décroissante, les suivants :

- | | |
|--|------|
| 1. Valeur technique au vu de la note explicative | 60 % |
| 2. Prix | 40 % |

Après examen des offres et avant attribution du marché, le pouvoir adjudicateur peut, le cas échéant, engager des négociations avec le ou les candidats.

10) Conditions d'envoi ou de remise des offres :

Les offres sont remises au secrétariat de la mairie contre récépissé ou transmises en recommandé avec demande d'avis de réception.

Elles doivent impérativement parvenir à l'adresse suivante :
MAIRIE de CAVEIRAC - Place du Château - 30820 CAVEIRAC,
L'enveloppe doit comporter la mention :

OFFRE POUR : ETUDE SANITAIRE, RESTAURATION ET
AMÉNAGEMENT DU CHÂTEAU DE CAVEIRAC

NE PAS OUVRIR

La date limite de réception des offres est le :

Jeudi 8 Avril 2010 A 12H 00.

L'attention des candidats est attirée sur l'obligation d'indiquer leur nom et adresse sur l'enveloppe.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs

11) Assurances :

Le candidat devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile et produire une attestation en cours de validité.

12) Demande de renseignements :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront contacter :

Renseignements d'ordre administratif :

Madame Brigitte CODOU

Responsable Achat Public Mairie de 30820 CAVEIRAC

Tél. : 04.66.81.34.14

Courriel : brigitte.codou@mairie-caveirac.fr

Renseignement(s) technique(s) :

Monsieur CORDIER Cédric

Conseiller Municipal, Délégué à la Culture, au Patrimoine, au Tourisme, à la Vie Citoyenne et à la Jeunesse

Mairie de 30820 CAVEIRAC

Tél. : 06.29.19.65.03

Courriel : cedric.cordier@mairie-caveirac.fr

Les candidats devront **impérativement procéder à une visite** afin de prendre connaissance des complexités de l'édifice.

Dès le retrait du dossier de consultation, le candidat prendra contact auprès de Monsieur CORDIER Cédric tél : 06.29.19.65.03 Il devra s'inscrire pour la visite obligatoire et choisir entre les dates ci-après :

-Le mardi 23 mars 2010 à 18 h 30.

-Le lundi 29 mars 2010 à 18 h 30.

Un certificat de visite sera remis à chaque candidat.

Dressé Le :

Lu et approuvé
Signature du candidat